

Délibération 3.16

Contrat financier prévoyant la contribution du Département à la réduction des dépenses publiques et du déficit public

Intervention de Stéphane BARRE

Dans cette démarche dite de contractualisation imposée par l'Etat aux collectivités locales majeures, tout sonne faux.

A commencer par son titre. Une fois de plus ce gouvernement joue avec les mots et procède à une révision en règle du dictionnaire pour satisfaire ses effets de com.

Car un Contrat, c'est un accord de volonté en vue de créer une ou des obligations. C'est un engagement volontaire, formel ou informel, seul ou entre plusieurs parties et reconnu par le droit. Engagement volontaire, le contrat naît d'un accord assumé, négocié et accepté.

Or dans le cas présent il ne s'agit pas d'un contrat. Il n'y a eu ni concertation, ni convergence des objectifs. Il n'existe aucune marge de négociations.

Et que nous signions ou non « le contrat », des sanctions financières seront de toute façon appliquées en cas de non-respect de ratios imposés.

Ce n'est donc pas un contrat mais un diktat gouvernemental qui n'est pas acceptable car :

- C'est une atteinte à l'autonomie des collectivités locales.
- Il impose un ratio qui ne tient pas compte des spécificités locales, des besoins à couvrir, des objectifs poursuivis à travers leurs politiques publiques par les collectivités.
- Il ne permet pas de mieux gérer les services publics, mais de diminuer des services, des capacités d'intervention.
- C'est une remise en cause de la décentralisation au profit d'une gestion technocratique.
- C'est une régression grave, un pas vers la recentralisation, qui permet à l'Etat de décider à la place des collectivités de ce qui est bon pour les habitants.

Macron poursuit ainsi ce que Sarkozy a engagé et ce qu'Hollande a amplifié (11 milliards de ponctions sur les budgets des collectivités), l'habillage change mais l'objectif reste le même : diminuer la dépense publique, donc les moyens des services publics.

Entre 2018 et 2022, la baisse attendue au niveau national s'établit à 13 milliards €.

Les collectivités n'ont pas de leçon de bonne gestion à recevoir de l'Etat :

9,3 % : c'est le poids des collectivités locales dans la dette publique française en 2016. Cette réalité est stable depuis plusieurs années. Elle représente à 0,1 % du PIB alors que la part de l'Etat dans la dette représente 3,2 % des PIB !

Notre groupe votera contre ce faux contrat, ce marché de dupe, et vous appelle mes chers collègues à en faire de même pour ne pas cautionner ce que par ailleurs, nous dénonçons tous.

L'AMF, l'ADF et Régions de France estiment que ces contrats, je cite : « *contreviennent aux objectifs de politiques publiques qui génèrent de nouvelles dépenses de fonctionnement : contrats de ville par exemple, mobilisation des fonds européens, etc.* ».

Ils alertent sur le risque de nouvelles réductions des investissements et des services à la population : « *la mise en place de ces contrats risque de conduire à une réduction des services à la population et à renoncer aux investissements puisqu'ils génèrent en moyenne entre 2 et 4% de dépenses réelles de fonctionnement supplémentaires les premières années* ».

De nombreuses collectivités refusent de signer ces contrats dont la Région Normandie ou le Département de la Manche, nous vous invitons à rejoindre cette fronde.

En rejetant ce contrat, nous agissons utilement aujourd'hui contre cette logique d'affaiblissement de nos budgets, de nos moyens, de nos services.

L'adopter au contraire, c'est en valider la démarche, donc les objectifs.